



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Paris, le 29 janvier 2018  
N°: 57/DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

Recensement général de la population de Wallis et Futuna  
en 2018

*Service producteur*: Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS), Département de la démographie de l'Insee, divisions « Organisation des recensements et relations extérieures » et « Méthodes et traitement des recensements ».

**Opportunité** : enquête décidée par voie législative

Réunion du Comité du label de la statistique publique du 13 décembre 2017 (commission « Ménages »)

### **Descriptif de l'opération**

La loi n° 2002-276 sur la démocratie de proximité publiée au JO n° 50 du 28 février 2002, en son titre V « Des opérations de recensement » et en son article 157-II, stipule, à la date de la réunion du Comité du label, qu'il est procédé tous les cinq ans à des recensements généraux de la population à Wallis et Futuna.

Le précédent recensement a eu lieu en 2013, le prochain sera réalisé à l'été 2018, avec pour objectif de publier les populations légales en décembre 2018. Elles entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En plus des données du dénombrement, l'ensemble des décideurs publics, semi-publics ou privés ont besoin de connaître les principales caractéristiques de la population et des logements de Wallis et Futuna et leurs évolutions depuis 2013 pour conduire des politiques adaptées.

Le recensement général de la population reste la seule source permettant d'actualiser les principales caractéristiques de la population et de l'habitat à Wallis et Futuna, notamment à un niveau local. Il constitue également la base de sondage la plus fiable pour établir des échantillons représentatifs.

Le recensement général de la population a pour objectifs de déterminer la population légale de chaque circonscription administrative de Wallis et Futuna, d'actualiser les principales caractéristiques de sa population (données démographiques, niveau d'études, profession, type d'activité et d'emploi) et de son habitat (type de logement, nombre de pièces, niveau de confort), et de constituer une base d'échantillonnage des logements en vue des enquêtes statistiques effectuées ultérieurement.

Les questionnaires utilisés (feuille de logement et bulletin individuel) sont très proches de ceux de métropole et des DOM, mais comportent toutefois quelques particularités. Les modifications des questionnaires, par rapport à ceux de 2013, demandées par le STSEE ont fait l'objet d'échanges entre l'Insee et le Service territorial de la statistique et des études économiques (STSEE) de Wallis et Futuna en septembre-octobre 2017. Les questionnaires, très proches de ceux de 2013, ont été présentés par le STSEE au préfet, administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna, et à ses services : ils n'ont pas fait l'objet de remarque particulière.

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

La collecte se déroulera du lundi 23 juillet au samedi 18 août 2018. Elle sera réalisée uniquement avec des questionnaires papier, la collecte par Internet n'a pas été déployée.

La publication des populations légales, sous la responsabilité de l'Insee, interviendra fin décembre 2018. Ces résultats entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et seront disponibles aux niveaux géographiques existants à Wallis et Futuna (ensemble du territoire, 2 îles, 3 circonscriptions administratives, 5 districts, 36 villages) sur le site *insee.fr* et sur celui du STSEE. L'exploitation statistique des données est de la responsabilité du STSEE, moyennant financement et appui technique de l'Insee. Les questionnaires seront saisis au STSEE.

Les résultats statistiques seront diffusés selon les dispositions suivantes :

- une publication rédigée par le STSEE et validée par l'Insee, de type *Insee Première*, publiée sur le site *insee.fr* et du STSEE ;
- des exploitations statistiques analogues à celles du recensement 2013 selon les règles habituelles en vigueur à l'Insee et établies en conformité avec l'arrêté de la Cnil qui sera pris pour le traitement automatisé de ce recensement (niveaux îles, circonscriptions, districts), publiées à partir de 2019 sur le site *insee.fr* et du STSEE ;
- un fichier détail de données individuelles anonymes sans localisation géographique inférieure à celle de la circonscription administrative en 2019. La liste des variables disponibles avec leurs modalités sera disponible auprès de l'Insee et du STSEE.

~~~~~

**Le Comité du label émet les remarques et recommandations suivantes :**

#### **Remarques générales**

Il s'agit d'un recensement exhaustif.

Le Comité du label prend note du prochain recensement des collectivités d'Outre-mer, qui sera réalisé en Nouvelle-Calédonie en 2019.

**Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

#### **Remarques générales**

En lien avec les futurs dossiers sur le recensement dans les collectivités d'outre-mer, le Comité du label suggère au service de prévoir une présentation standard du contexte de ces opérations, rappelant d'une part l'organisation administrative et les relations entre l'Insee et le service statistique local, ainsi que les rôles respectifs de chacun (conventions, etc.) et, d'autre part, l'organisation politique du territoire et l'articulation entre les représentants de l'État et les institutions locales.

Sur l'habilitation des personnels en charge de la saisie, le Comité demande au service :

- de vérifier auprès de l'Unité des affaires juridiques et contentieuses si, en 2013, le service territorial de la statistique et des études économiques (STSEE) de Wallis et Futuna est passé devant le Comité du secret statistique pour être habilité ;
- de faire signer auprès des personnels – notamment à ceux qui auront à charge la saisie - un engagement de confidentialité et de respect du secret professionnel et du secret statistique à l'instar de celui qui est signé par le personnel de Jouve ; ce dernier prestataire devra d'ailleurs, le moment venu, être aussi habilité pour les autres opérations qu'il réalise pour le compte du RP.

## Méthodologie

Le Comité du label prend acte des éléments de précision apportés sur les finalités du calage, de la correction et de l'imputation des non-réponses. Il encourage le service à bien capitaliser toutes ces informations en réalisant un document méthodologique, utile pour aider les utilisateurs à comprendre exactement les mécanismes de correction qui ont été mis en œuvre.

## Protocole de collecte

Le Comité du label encourage le STSEE à dialoguer avec les chefferies et à les associer au moment opportun au processus de recrutement des agents recenseurs.

Le Comité souhaitera recevoir l'avis de passage, non fourni dans le dossier de présentation.

### Questionnaire :

Plusieurs suggestions ont été formulées en séance. Le service est invité à les mettre en œuvre dès maintenant ou à engager une réflexion pour assurer à l'avenir une mise en cohérence spatio-temporelle par rapport aux recensements des autres collectivités et entre les recensements aux différentes dates, notamment :

- sur la situation conjugale : veiller à la compréhension des notions de veuf et de divorcé, pour prendre en compte les situations de mariage non enregistrées à l'état-civil ;
- sur la question 10 « Pour les femmes uniquement » : supprimer le filtre.

### Consignes/instructions aux enquêteurs :

#### Bulletin individuel :

- Q 13 (utilisation des langues locales en famille) : préciser que la famille peut être élargie aux proches ;
- Q 24 : inclure l'élevage dans la modalité « Agriculture ».

#### Feuille de logement :

- Q 12 : préciser que les connexions internet sont de « vraies » connexions par box et que la question exclut les autres moyens de connexion.

Une version définitive du questionnaire (bulletin individuel et feuille de logement) sera transmise au secrétariat du Comité du label.

Le Comité du label de la statistique publique attribue l'avis de conformité et, par délégation du Cnis, le label d'intérêt général et de qualité statistique au **recensement général de la population à Wallis et Futuna** et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

**Ce label est valide pour l'année 2018**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Nicole Roth